



Distributeur de saveurs - Flavor distributor

RAPPORT ANNUEL - 2023

TRAVAIL DES ENFANTS ET TRAVAIL FORCÉ

Table des matières

Introduction.....	1
Structure, activités et chaînes d'approvisionnement de Bono :.....	2
Politiques et processus de diligence raisonnable :	2
Risques et gestion dans la chaîne d'approvisionnement :.....	3
Mesures de remédiation :	3
Mesures de compensation des pertes de revenus :	4
Formation des employés :.....	4
Évaluation de l'efficacité des mesures :.....	4
Approbation du rapport :.....	5

Introduction

Fruits et Légumes Gaétan Bono (ci-après « Bono ») s'engage à respecter des pratiques de travail équitables et à traiter toutes les personnes avec dignité et respect. Conscients que l'esclavage moderne et des violations des droits de la personne ont cours dans l'industrie des produits frais, nous exigeons que les fournisseurs qui désirent intégrer la chaîne d'approvisionnement directe de Bono adhèrent à notre *Politique contre le travail forcé et le travail des enfants*. Cette politique impose aux fournisseurs de Bono de se conformer aux lois et réglementations locales régissant les pratiques de travail, et interdit explicitement toute forme de travail involontaire, de travail forcé ou de travail découlant de l'esclavage ou de la traite des êtres humains.

Bono s'engage à mener ses activités commerciales de manière légale et éthique. Pour garantir cela de manière durable, nous évaluons attentivement les avantages et les risques sociaux, environnementaux et économiques de nos produits. Les fournisseurs jouent un rôle clé dans nos efforts pour gérer notre chaîne d'approvisionnement mondiale de manière durable. Nous attendons donc d'eux qu'ils respectent toutes les lois, réglementations et autres autorités gouvernementales applicables dans les pays où ils opèrent, et qu'ils se comportent de manière professionnelle et éthique dans toutes leurs activités commerciales.

Nous estimons avoir la responsabilité de promouvoir un comportement éthique. Si des préoccupations concernant d'éventuelles formes d'esclavage moderne au sein de notre entreprise ou de nos chaînes d'approvisionnement sont identifiées, nous prenons immédiatement des mesures pour les résoudre et remédier à tout problème.

Structure, activités et chaînes d'approvisionnement de Bono :

Bono est constituée en tant que société par actions, opérant principalement dans le secteur de l'importation et de la distribution de fruits et légumes. L'organisation se structure en plusieurs départements clés incluant les achats, la logistique, le contrôle qualité et les ventes, facilitant une chaîne de commande claire et une répartition efficace des responsabilités.

Notre mandat est de fournir des produits frais et de qualité supérieure tout en soutenant des pratiques agricoles durables et éthiques à travers le monde. Nous aspirons à devenir un leader dans la promotion de pratiques commerciales responsables dans l'industrie des produits frais.

Nous servons de pont entre les producteurs mondiaux et les épiceries locales. Notre chaîne d'approvisionnement englobe des fournisseurs directs et indirects impliqués dans la fourniture de matières premières et de services essentiels à l'importation et la distribution de fruits et légumes. Ces fournisseurs s'étendent sur plusieurs continents, notamment en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, et en Afrique. Nous nous efforçons d'identifier au mieux les pays ou régions d'origine de chaque bien et service utilisés à chaque étape de notre chaîne d'approvisionnement pour garantir une transparence et une responsabilité maximales.

Politiques et processus de diligence raisonnable :

Cette année, nous avons fait des avancements considérables dans l'implémentation de notre stratégie ESG, marquée par l'introduction de plusieurs nouvelles politiques. Notamment, nous avons renforcé notre engagement contre le travail forcé et le travail des enfants à travers une politique de tolérance zéro et des pratiques d'approvisionnement responsable. Nous avons intégré des questionnaires détaillés dans nos évaluations de fournisseurs pour détecter les risques associés et les atténuer. D'ici 2025, nous planifions de diffuser ces politiques, ainsi que notre code de conduite, à nos fournisseurs pour renforcer leur formation et leur sensibilisation.

Nous avons ancré la conduite responsable des affaires dans toutes nos opérations et décisions commerciales. Notre système de gestion incorpore des mesures de vérification rigoureuses, incluant des audits d'âge pour tous les employés des fournisseurs et la vérification que l'emploi est volontaire, garantissant le respect de nos normes éthiques élevées.

Un mécanisme de signalement qui permet de dénoncer toute non-conformité a été mis en place, assurant une intervention rapide et efficace pour corriger les problèmes. Notre engagement pour améliorer continuellement nos pratiques est dynamique et réactif et est adapté aux évolutions des standards industriels.

Bien que nous n'ayons pas encore lancé un processus formel d'identification des risques de travail forcé ou de travail des enfants, nous sommes en train de développer un plan d'action ciblé pour aborder proactivement ces enjeux, conscients des risques possibles dans certains secteurs de nos activités.

Risques et gestion dans la chaîne d'approvisionnement :

Nous reconnaissons que chaque secteur ou industrie comporte des risques, notamment dans la production et l'importation de fruits et légumes, où les normes de travail peuvent être moins strictes. Cela accroît potentiellement le risque de violations des droits de la personne.

Nos processus de diligence raisonnable nous permettent de cerner les risques spécifiques aux pays et aux secteurs, tandis qu'une relation de travail directe avec les fournisseurs nous offre une meilleure connaissance de notre chaîne d'approvisionnement. Cependant, l'esclavage moderne peut être dissimulé : nous restons vigilants. Nous sommes conscients que, malgré une apparence positive, des problèmes liés à l'esclavage moderne peuvent se cacher dans notre chaîne d'approvisionnement.

Pour surveiller le respect de nos attentes, Bono encourage les fournisseurs à signer une attestation écrite certifiant leur conformité à toutes les lois et réglementations du travail de leur pays, y compris celles relatives à l'esclavage et à la traite des êtres humains.

Ainsi, à partir de 2024-2025, nous effectuerons périodiquement des audits et des visites sur place auprès des fournisseurs pour garantir le respect de nos exigences. De plus, au cours de l'année à venir, nous élaborerons un plan d'action visant à mieux comprendre les processus de production et de distribution de nos produits, afin d'identifier les risques relatifs au travail forcé ou au travail des enfants.

En outre, notre système de signalement permet aux employés et aux autres parties prenantes de signaler anonymement toute préoccupation ou violation, garantissant ainsi une réponse et une remédiation appropriées.

Mesures de remédiation :

Comme nous n'avons pas encore détecté de cas concrets de travail forcé ou de travail des enfants, nous n'avons pas mis en œuvre de mesures de remédiation spécifiques pour compenser la perte de revenus des familles les plus affectées par de telles pratiques. Nous n'avons pas encore réalisé une évaluation complète des risques du travail forcé ou du travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement. Bien que nous n'ayons pas identifié formellement de cas de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités directes, nous restons vigilants et prêts à intervenir si nécessaire.

En revanche, nous travaillons activement à améliorer les conditions de travail dans les régions à haut risque en collaborant avec les fournisseurs pour nous assurer que les normes de travail respectent les droits de l'homme et les législations locales et internationales.

Mesures de compensation des pertes de revenus :

À ce jour, nous n'avons pas identifié de travail forcé ou de travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement. Donc, nous n'avons pas encore mis en œuvre de mesures spécifiques pour compenser la perte de revenus des familles vulnérables ni réalisé d'évaluation complète des risques du travail forcé ou du travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement.

Formation des employés :

Chez Bono, nous considérons la sensibilisation et l'éducation comme des piliers essentiels de notre engagement envers des pratiques commerciales éthiques. Comme nous venons tout juste d'instaurer nos politiques officielles en lien avec les ESG en 2023, nous travaillons en parallèle à développer des initiatives de formation pour informer et sensibiliser nos employés et nos partenaires sur les dangers du travail forcé et du travail des enfants, ainsi que sur les politiques et les procédures que nous avons mises en place pour les prévenir. Ces initiatives seront en vigueur au cours de l'année 2024-2025.

En plus de la formation offerte à nos employés, nous prévoyons partager notre code d'éthique et nos politiques sur le travail forcé avec nos fournisseurs et partenaires clés. Cette initiative vise à promouvoir une chaîne d'approvisionnement responsable et à garantir que nos partenaires commerciaux partagent notre engagement envers des pratiques éthiques. Les directeurs et superviseurs de Bono devront veiller à ce que le code d'éthique soit correctement diffusé à tous les collaborateurs directs et que les employés, y compris ceux responsables des relations avec les fournisseurs, comprennent les politiques de Bono pertinentes pour leurs postes. Le non-respect des normes énoncées dans le code pourra entraîner des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement. Toute violation du code pourra entraîner la rupture de cette relation.

Évaluation de l'efficacité des mesures :

Nous procédons régulièrement à l'examen de nos politiques et processus internes concernant le travail forcé et le travail des enfants pour nous assurer qu'ils sont alignés sur les normes internationales et les meilleures pratiques de l'industrie.

Nous travaillons également en étroite collaboration avec nos partenaires commerciaux et nos fournisseurs pour partager les meilleures pratiques et encourager l'échange d'informations sur l'évaluation de l'efficacité des initiatives de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants.

Approbation du rapport :

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Bono et reflète l'engagement continu de l'entreprise à maintenir des pratiques commerciales responsables et éthiques.



Giuseppe (Joe) Lavorato, président (May 30, 2024 20:31 EDT)

Giuseppe (Joe) Lavorato, président